

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/123

Objet : 123 - Signature d'une convention avec Mme Le Maux - Directrice de l'école Jean Moulin, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Mme Le Maux en sa qualité de Directrice de l'école Jean Moulin de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec Madame Le Maux en sa qualité de Directrice de l'école Jean Moulin, rue de la Planche à Vire (14500 Vire Normandie), pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le vendredi 15 septembre 2023, de 12h00 à 16h30, pour l'organisation, à partir de 14h45, d'un concert présenté par Hubert Hess (Koutchapo) pour les élèves de l'école, et ce, à titre gracieux, comme prévu pour les établissements scolaires de Vire Normandie une fois par an.

Fait à Vire Normandie, le 18 août 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230818-DM202308123-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2023

Publication : 21/08/2023

Décision du Maire n°2023/08/123 du 18 août 2023

